

Session du 29 mars 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de Surveillance de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) a tenu le 29 mars 2023, par visioconférence, sa première session ordinaire de l'année, sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Au cours de cette séance, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des perspectives macroéconomiques mondiales et sous régionales à court et moyen termes et des évolutions du marché des valeurs du Trésor de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), sur la période allant du 31 janvier 2022 au 31 janvier 2023.

Au plan international, le Conseil a noté que l'économie mondiale reste marquée par des multiples incertitudes. Elles sont principalement liées *i)* à l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19, *ii)* aux contraintes pesant sur les circuits d'approvisionnement et *iii)* à la poussée de l'inflation dans les pays avancés provoquée par la guerre russo-ukrainienne. Selon les perspectives de l'économie mondiale du FMI, publiées en janvier 2023, la croissance mondiale reviendrait à 2,9 % en 2023, contre 3,4 % en 2022. Dans les pays émergents et en développement, le taux de croissance du PIB réel se situerait à 4,0 % en 2023, contre 3,9 % en 2022.

En Afrique subsaharienne, comme en 2022, le taux de croissance du PIB réel se situerait à 3,8 % en 2023. En ce qui concerne la CEMAC, l'Indice Composite des Activités Economiques (ICAE) de la CEMAC, en glissement annuel, s'est inscrit en hausse de 4,6 %, en nette progression par rapport à la même période un an plus tôt (+2,6 %). En glissement trimestriel, l'ICAE s'est accru de 0,4 % au quatrième trimestre 2022, contre une progression de 2,8 % un trimestre plus tôt. Cette progression de l'ICAE sur deux trimestres consécutifs reflète une certaine résilience du secteur réel, en dépit d'un contexte économique international préoccupant et d'une atonie de la demande intérieure.

S'agissant de l'activité du marché des valeurs du Trésor de la CEMAC, le Conseil de Surveillance a noté sur la période sous revue, que : *i)* les montants levés sur ce marché ont progressé de 12,9 %, passant de 4 708,3 milliards de FCFA à 5 314,7 milliards de FCFA ; *ii)* la moyenne annuelle des taux de couverture est passé de 88,9 % à 76,8 % ; *iii)* le coût moyen des émissions a augmenté de 5,30 % à 5,60 % pour les BTA, tandis que celui des OTA est revenu de 8,04 % à 7,66 %. Il s'est félicité de la dynamique observée sur le marché secondaire au cours de la période sous-revue, en particulier de la tendance haussière des opérations d'achats-ventes de titres (1 212 opérations réalisées pour une valeur nominale de 2 978,6 milliards de FCFA, contre 451 opérations d'une valeur nominale de 1 287,1 milliards de FCFA un an plus tôt) et de transferts de titres sans contrepartie espèces (5 246 opérations réalisées d'une valeur nominale de 8 754,2 milliards en janvier 2023, contre 1 849 opérations d'une valeur nominale de 4 171,9 milliards de FCFA un an auparavant).

Dans le cadre des activités menées pour dynamiser le marché des valeurs du Trésor de la CEMAC, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des conclusions des travaux de la cinquième session ordinaire du Cadre Permanent de Concertation des Trésors Publics de la CEMAC (CPC-TP-CEMAC) tenue à Bangui, du 6 au 8 mars 2023. Les travaux ont porté sur les différentes techniques d'émissions (adjudication/réouverture de lignes, offres non-compétitives, syndication domestique et titrisation) en vue de la rationalisation des interventions des Etats sur le marché. Un accent particulier a été mis sur la préparation, le déroulement et le règlement/livraison d'une émission des valeurs du Trésor par syndication domestique et la stratégie pour la minimisation des coûts des ressources levées par les Etats de la CEMAC.

Le Conseil a adopté les projets de textes élaborés par le Comité Technique pour l'Accompagnement du Développement des Marchés des Capitaux de la CEMAC (CTADM) et validés lors d'une concertation avec la place financière de la CEMAC à Douala, du 6 au 10 février 2023. Il s'agit *i)* de l'instruction portant mécanismes de titrisation de la dette intérieure des Etats de la CEMAC ; *ii)* de l'instruction portant évaluation des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) de la CEMAC ; *iii)* du document méthodologique relatif aux performances des SVT ; et *iv)* de la Convention de Place relative aux échanges sur le marché secondaire des valeurs du Trésor de la CEMAC.

Enfin, le Conseil de Surveillance a apprécié les progrès enregistrés dans la conduite des activités du Dépositaire Central Unique du marché financier régional unifié, depuis le transfert de cette fonction à la BEAC en octobre 2019, et pris acte de l'évolution de la deuxième phase de la fusion des marchés financiers de la CEMAC.

Fait à Yaoundé, le 29 mars 2023

**Le Président du Conseil de Surveillance
de la CRCT,**



ABBAS MAHAMAT TOLLI